

N°19

Objet :

COMITE DE LA CAISSE DES
ECOLES - DETERMINATION
DU NOMBRE DE
REPRESENTANTS DE
CONSEIL MUNICIPAL DU

Rapporteur :
M. le Maire

Date de la Séance :

14 AVRIL 2026

Date de la Convocation :

8 AVRIL 2026

Date d'affichage de la
convocation :

8 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 14 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur François DAZELLE, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

Camille VAUR, Katell LANDIER, Thierry HERRMANN, Baptiste KHUN, Annie DEBRAY-GYRARD, Abdelyamin DERRADJI, Sarah SABOURIN, Jean-François DEMAREZ, **Maire-Adjoints,**

Suzanne JAUNET, Evelyne BEAUDICHON, Jacques TANGUY, Romain LASSERRE, **Conseillers Municipaux Délégués,**

Yves FUZET, Roger TENNEREL, Gisèle BLANC, Marie-Ange BONINE, Clarisse BONARO, Abdelkader ZYAN, Maeva CRUZ, Theanmolée ARUNAKIRIDAS, Laëtitia FARHAT-BERNARD, Louis-Armand VIREY, Stéphane PICHARD, Carlos LOPES, Catherine SCAGNI, Ingrid ROUSSEL, Mourad MERGUI, **Conseillers Municipaux.**

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Patrick METOIS	pouvoir à	François DAZELLE
Céline CHASSIN	pouvoir à	Katell LANDIER
Martin DESSAIGNES	pouvoir à	Jacques TANGUY
Fatiha YAHIAOUI	pouvoir à	Abdelkader ZYAN
Valentin GUILLAUME	pouvoir à	Romain LASSERRE
Grégory SANCHEZ	pouvoir à	Stéphane PICHARD
Jessica DORLENCOURT	pouvoir à	Louis-Armand VIREY

Etaient absents :

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 28

Membres représentés : 07

Membres absents : 00

VOTE :

UNANIMITE

Secrétaire de séance : Theanmolée ARUNAKIRIDAS

CONSEIL MUNICIPAL DU 14/04/2026

N° 019

OBJET : COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES - DETERMINATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L212-10 et R212-26 et suivants,
Vu les statuts de la caisse des écoles du 16 février 1972,

Considérant que consécutivement au renouvellement du Conseil Municipal à la suite des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il est proposé au Conseil Municipal de déterminer le nombre de représentants du Conseil Municipal au sein du comité de la Caisse des Ecoles,

Considérant que ce nombre est fixé par délibération du conseil municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE UNIQUE : FIXE le nombre de représentants du Conseil Municipal au sein du comité de la Caisse des Ecoles à six (6) en plus du Maire.

Fait et délibéré à Achères, le 14 avril 2026

- Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)

Le 17/04/2026
Pour le Maire et par délégation



Pour extrait conforme,

**Le Maire
François DAZELLE**

